

Programme national de recherche PNR 79

« Advancing 3R – animaux, recherche et société »

Mise au concours

**Deuxième mise au concours pour des projets en sciences
humaines et sociales**

Table des matières

Avant-propos	4
1. Contexte	4
2. But et thèmes de la deuxième mise au concours	5
Module 3 : « Éthique et société »	5
3. Caractéristiques du PNR 79	6
4. Procédure de dépôt des requêtes et sélection des projets	8
Conditions générales	8
Soumission en ligne sur mySNF	9
Requêtes de recherche	9
Procédure de sélection des projets	9
Critères de sélection	9
Calendrier et budget	10
5. Contacts	11
6. Acteurs	11

Qu'est-ce qu'un programme national de recherche (PNR) ?

Les projets de recherche menés dans le cadre des PNR doivent apporter une contribution à la résolution de problèmes actuels d'envergure nationale. Sur la base de l'article 10, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012 (état le 1^{er} janvier 2018), le Conseil fédéral définit les sujets et points forts thématiques qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. Mandaté par le Conseil fédéral, le Fonds national suisse assume quant à lui l'entière responsabilité de la mise en œuvre des programmes.

L'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 29 novembre 2013 (état le 1^{er} janvier 2018, art. 3 O-LERI) définit les buts et objectifs des PNR comme suit :

« ¹ Les programmes nationaux de recherche (PNR) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ont pour but de susciter l'élaboration et l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun.

² Les problèmes susceptibles de faire l'objet d'un PNR sont en particulier :

- a. ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière ;
- b. ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires ;
- c. ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.

³ En cas d'exceptions dûment motivées, un PNR peut être mis en place pour créer un potentiel de recherche supplémentaire en Suisse.

⁴ Il s'agit aussi de considérer, lors du choix des programmes, si

- a. les résultats escomptés des programmes peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration ;
- b. le programme peut être réalisé dans le cadre d'une coopération internationale. »

Avant-propos

Cette deuxième mise au concours pour le module 3 « Éthique et société » a pour but d'augmenter le nombre de projets d'excellence dans ce domaine du PNR 79. S'appuyant sur les résultats du premier appel à projets et sur la conviction que les connaissances des sciences humaines et sociales (SHS) sont essentielles à la réussite de ce PNR, cette mise au concours vise expressément les recherches en SHS. Même si les projets interdisciplinaires sont importants, les recherches sans lien avec les sciences naturelles sont aussi les bienvenues. Ainsi, les projets monodisciplinaires et interdisciplinaires et ceux impliquant des collaborations nationales et/ou internationales sont acceptés. Les requérant·es n'ayant encore aucune expérience dans le domaine des 3R et les chercheuses et chercheurs en début de carrière sont encouragés à participer, au même titre que les scientifiques chevronnés. Puisque les questions sociétales sont au cœur du module 3, les projets comportant des recherches visant à sensibiliser les citoyens et les parties prenantes et à impliquer ceux-ci seront particulièrement appréciés. Aussi, nous encouragerons des types de résultats très divers, couvrant des résultats de recherche non seulement traditionnels mais aussi « non traditionnels », p. ex. permettant de promouvoir et de maintenir le dialogue et la sensibilisation.

1. Contexte

En ce qui concerne la recherche impliquant des animaux, la loi fédérale sur la protection des animaux et l'ordonnance y relative ne se contentent pas de définir les conditions de détention des animaux de laboratoire, mais imposent également l'application des 3R sur la base des travaux de Russell et Burch en 1959. Les 3R synthétisent les efforts visant à remplacer les expérimentations animales par d'autres méthodes expérimentales sans avoir recours aux animaux dans la mesure du possible, à réduire le nombre d'animaux utilisés dans les expérimentations et à raffiner les techniques existantes de façon à diminuer le stress des animaux. La législation suisse sur le bien-être animal, la recherche sur les animaux et les 3R s'inscrivent toutefois dans une histoire dynamique de changements sociétaux : changement des attitudes, changement des demandes politiques, changement des arguments éthiques.

Le PNR 79 vise à examiner de manière innovante les aspects éthiques, juridiques, sociétaux, historiques et économiques de l'expérimentation animale et de l'utilisation des animaux dans la science. Les résultats obtenus dans le cadre des projets peuvent, notamment lors de leur synthèse, contribuer à l'avancement des 3R et à un débat public plus éclairé sur la question sensible de l'expérimentation animale au cours des prochaines décennies.

Cela se traduit par des critères de réussite du programme à « faire progresser les 3R » (advancing 3Rs), qui seront évalués à court, moyen et long terme au niveau de la recherche, des institutions et des politiques :

- des outils et méthodes nouveaux et améliorés permettant d'augmenter la probabilité de réussite de la mise en œuvre des 3R ainsi que la validation des outils et méthodes existants ;
- des stratégies afin de surmonter les obstacles de la mise en œuvre ; établissement d'un système pour le monitoring de l'introduction ou de l'utilisation de méthodes 3R existantes ; surmonter les obstacles pratiques : la formation, les exigences en matière de publication, le partage des données, les coûts, l'enregistrement des projets, etc. ;

- des initiatives visant à encourager l'application des 3R à tous les niveaux (par exemple la reconnaissance des améliorations liées aux 3R, un système de récompense, des avantages sur le plan de la carrière) ;
- une adoption avérée des outils et des méthodes 3R à tous les niveaux ; inclusion dans les programmes de formation et d'études, dans les académies et les instances régulatrices ;
- des initiatives pour inciter les responsables politiques à promouvoir des méthodes alternatives et à adapter les procédures réglementaires et les exigences légales ;
- des outils innovants pour sensibiliser la société et encourager le dialogue entre les scientifiques et les citoyens sur les questions d'ordre normatif relatif à la recherche animale.

Raison de la deuxième mise au concours :

Après la première mise au concours, le comité de direction du PNR 79 a retenu 34 esquisses de projet. Estimant toutefois qu'il existe des lacunes importantes parmi les problématiques abordées dans le troisième module, il a décidé d'investir les fonds restants du financement du module 3 pour soutenir des projets supplémentaires en SHS. Le comité a par conséquent approuvé le déblocage de 1,5 à 2,0 millions de francs en soutien à d'autres projets du module 3, sur la base de cette deuxième mise au concours. Aucun fonds supplémentaire ne sera mis à disposition pour des projets des modules 1 et 2 et il ne sera par conséquent pas possible de soumettre de nouveaux projets pour ceux-ci.

2. But et thèmes de la deuxième mise au concours

Module 3 : « Éthique et société »

L'objectif du module 3 est d'élargir l'approche et la vision des 3R par des recherches allant au-delà du champ des sciences naturelles. Sans contester l'importance majeure de l'innovation (module 1) et de l'implémentation (module 2), le comité de direction estime que la recherche sur les 3R en SHS n'a pas encore atteint son plein potentiel. C'est pourquoi la deuxième mise au concours dans le cadre du PNR 79 invite expressément les chercheuses et chercheurs à soumettre des projets pour le module 3, afin de ne laisser aucun potentiel inexploité. L'impact des 3R et la pertinence pour les critères de réussite du PNR 79 peuvent être de nature directe ou indirecte et concerner le passé ou le futur de la recherche sur les animaux, du point de vue de chaque discipline des SHS.

Le comité de direction prévoit de financer des projets supplémentaires pour le module 3 et d'affecter 1,5 à 2,0 millions de francs pour cette deuxième mise au concours. L'enveloppe moyenne attribuée à un projet se situe entre 300 000 et 500 000 francs. L'attribution de budgets inférieurs ou supérieurs est également possible s'ils sont suffisamment justifiés.

L'objectif de ce module est d'attirer des projets en SHS étudiant des aspects des 3R et le recours aux animaux à des fins scientifiques, notamment en apportant un éclairage sur l'évolution des relations entre l'être humain et l'animal. Tous ces projets doivent expliciter la manière dont ils contribuent aux 3R et aux objectifs du PNR, comme le soulignent les différents aspects exposés ci-dessous. Pour les projets consacrés à d'autres sujets, l'impact ou les relations avec les objectifs du PNR doivent être clairement présentés.

- Bases, problèmes et limites juridiques et philosophiques de l'approche 3R (p. ex. nécessité instrumentale ou orientée vers l'objectif, analyse dommage-avantage, stratégies nationales par rapport aux développements internationaux, extension des 3R au-delà de la recherche) ;
- Histoire de la perception par le public, des préoccupations et espoirs du public et des discours publics concernant la recherche sur l'animal et son futur, ainsi que données pertinentes relatives à ces aspects ;
- Évaluation des nouveaux outils technologiques et méthodes en relation avec les 3R et nouveaux moyens de conceptualiser une vision humaine de l'expérimentation sur les animaux qui tienne compte de considérations éthiques (p. ex. animaux diminués ou améliorés par sélection ou génétiquement (*animal disenancement / enhancement*), culture de mini-organes, etc.) ;
- Questions procédurales et institutionnelles des 3R (p. ex. décisions politiques, critères et processus de vérification adoptés par les comités sur l'expérimentation animale, problèmes associés à l'externalisation des essais sur l'animal vers des pays où la réglementation est moins exigeante, ou analyse des répercussions des normes de bien-être animal en Suisse et dans d'autres pays sur la recherche médicale et les biosciences) ;
- Sensibilisation et amélioration de la qualité du débat public (p. ex. outils innovants pour résoudre le dilemme éthique, intérêts des animaux et des humains, parties prenantes et groupes d'intérêt, opportunités et risques de la communication scientifique et publique, etc.) ;
- Application des 3R au-delà de la recherche en laboratoire sur les animaux (p. ex. recherche sur les animaux sauvages, élevage d'animaux aux fins de recherche et de conservation des espèces, utilisation des animaux dans l'agriculture, etc.) ;
- Atouts, défis et limites éthiques et épistémologiques des modèles biomédicaux.

Les principaux résultats de ce module comprennent des études incluant des interventions ayant un impact sociétal mesurable (p. ex. sur les parties prenantes telles que les expérimentateurs, l'industrie, le grand public, etc.) ainsi que des analyses philosophiques, de nouvelles politiques ou d'autres analyses des problèmes majeurs dans le domaine.

Les critères de sélection des projets sont décrits au chapitre 4 « Procédure de dépôt des requêtes et sélection des projets ».

3. Caractéristiques du PNR 79

Innovation et transférabilité dans la pratique : renforcement du module 3 - Éthique et société

L'utilisation (ou non) d'animaux dans la recherche est un sujet majeur depuis de nombreuses années, y compris pour le financement de la recherche. Lancé en 1988, le PNR 17 proposait déjà des alternatives à l'expérimentation animale. Depuis lors, le paysage de la recherche a considérablement évolué. Grâce aux progrès des nouvelles technologies, des données quantitatives

sur la biologie humaine sont désormais disponibles, permettant ainsi d'adopter des approches rétro-translation qui devraient accroître la transférabilité des données de l'animal à l'être humain ou éliminer la nécessité d'études sur l'animal pour certains objectifs. La mise au concours actuelle vise à tenir compte de ces changements. L'objectif de ce module est de conforter la discussion en prenant en considération la complexité et la diversité des nouveaux facteurs influant sur la perception et le débat sur la recherche sur l'animal.

Aspects en lien avec la propriété intellectuelle

Le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies peuvent être compromis par une divulgation prématurée (publications scientifiques ou de vulgarisation, divulgation écrite ou orale lors de conférences, d'ateliers, etc.). Veuillez contacter le bureau de transfert de technologie de votre institution avant de divulguer les résultats de vos travaux. La protection de vos résultats de recherche ne retarde pas l'avancement de la recherche. Pour plus d'informations : (<https://switt.ch>) et ([Institut fédéral de la propriété intellectuelle](#)).

Encouragement des jeunes chercheuses et chercheurs : subsides individuels post-doctorat

Le PNR 79 vise également à accroître le potentiel de recherche dans le domaine des 3R et de diffuser des méthodes permettant de remplacer, de réduire et de raffiner l'expérimentation animale en Suisse, en encourageant particulièrement les jeunes scientifiques travaillant ou commençant à travailler dans ce domaine. L'objectif est, d'une part, de susciter l'intérêt des jeunes chercheuses et chercheurs avec d'excellents projets mais peu d'expérience dans le domaine de la recherche sur les 3R et, d'autre part, de retenir ou d'attirer de jeunes scientifiques prometteurs qui bénéficient déjà d'une expérience dans une discipline pertinente. Pour cette raison, le PNR 79 propose un subside pour les postdoctorant·es ayant seulement une première expérience de la gestion de projet.

Dans le cadre de ce subside, les recherches doivent être menées en Suisse. Ils doivent justifier qu'ils seront accueillis par une institution pendant toute la durée du projet et que la disponibilité de l'infrastructure scientifique nécessaire sera garantie. Une preuve écrite du soutien de l'institution hôte est requise. Les conditions favorisant l'intégration à long terme des requérant·es dans l'institution hôte doivent être décrites.

Les requérant·es peuvent demander des subsides pour leur propre salaire, des consommables et, si justifié, un·e technicien et/ou un·e doctorant·e qui agira en tant qu'assistant·e dans le cadre de ce subside. Le salaire du ou de la requérant·e sera indexé sur les salaires standards pour des postes correspondants dans l'institution hôte.

Le subside comprend également les exigences suivantes : les chercheuses et chercheurs peuvent postuler s'ils ont obtenu leur doctorat il y a 5 ans au maximum lors de la soumission. Les sujets de recherche doivent être conformes aux critères de sélection définis au chapitre 4 et aux objectifs du programme. Les projets de recherche proposés doivent être limités à une durée maximale de 48 mois. Le présent subside ne recoupe pas les outils de financement existants du FNS, car il est destiné à de plus jeunes requérant·es et a pour but de promouvoir la recherche couverte par le PNR 79 en particulier. Les outils de financement similaires du FNS sont plus sélectifs et ne sont pas liés à un sujet spécifique.

Collaboration internationale

En plus de renforcer la recherche sur les 3R au niveau national, le PNR 79 vise également à mieux implanter et développer ce domaine de recherche au niveau international. À cette fin, le PNR offre

la possibilité de soutenir des groupes de recherche dont le projet s'inscrit dans un programme international en cours.

Collaboration interdisciplinaire, multidisciplinaire et transdisciplinaire

Cette mise au concours concerne les projets mono- et interdisciplinaires axés sur les SHS et produisant des résultats traditionnels et/ou non traditionnels (tels que des événements et des outils promouvant le dialogue et la sensibilisation). Par conséquent, bien que les projets interdisciplinaires soient les bienvenus, les projets monodisciplinaires sont également éligibles. La participation au PNR implique la participation à un certain nombre d'activités propres au programme. Les chercheuses et chercheurs doivent prévoir au minimum 2 semaines pour ces activités spécifiques au programme, organisées par l'équipe de gestion du PNR.

4. Procédure de dépôt des requêtes et sélection des projets

Conditions générales

Les projets refusés après la première mise au concours de 2021 peuvent être soumis à nouveau, après avoir procédé aux révisions qui conviennent et à condition qu'ils satisfassent les critères spécifiques de cette nouvelle mise au concours.

La procédure de dépôt et de sélection se fait en une étape. Les requêtes de recherche doivent être rédigées en anglais.

Les projets de recherche effectués dans le cadre du PNR 79 ont une durée de 36 à 48 mois. Pour les projets d'une durée inférieure à 48 mois, le PNR 79 ne financera pas la quatrième année de salaires des doctorant·es. Par conséquent, les projets d'une durée inférieure à 48 mois comptant un ou plusieurs doctorant·es doivent pouvoir garantir le financement de ces postes à la sélection des projets.

Les projets de recherche transfrontaliers sont soutenus à condition que cette collaboration génère une valeur ajoutée significative et enrichisse substantiellement la recherche proposée en termes de contenu ou de méthodologie ou bien que la compétence étrangère spécifique ainsi acquise se révèle indispensable pour mener le projet à bien. En règle générale, la part du budget destinée à la partie étrangère se situe entre 20 et 50 % du budget de recherche demandé. Les normes et barèmes salariaux des pays concernés s'appliquent par analogie aux requérant·es de l'étranger. Toutefois, les tarifs maximaux du FNS en constitueront la limite supérieure. Conformément au règlement du FNS, les frais overhead sont réglés directement à l'institution hôte et en aucun cas directement au niveau du projet. Veuillez prendre contact avec le manager du programme PNR 79 avant de soumettre un projet transfrontalier.

Afin de permettre une coordination optimale, les projets approuvés devront impérativement débiter au plus tard six mois après leur date de sélection.

La première mise au concours originale du PNR 79, le présent document de mise au concours du PNR 79, le règlement des subsides du FNS, le règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides constituent la base juridique du programme. Tous les formulaires, règlements et directives pour le dépôt d'un projet sont disponibles sur le site Internet www.mysnf.ch, sous la

rubrique « Information/documents », après avoir sélectionné le PNR correspondant et créé une requête.

Soumission en ligne sur mySNF

Les requêtes de recherche doivent être soumises en ligne via le portail mySNF (www.mysnf.ch). Afin de pouvoir utiliser mySNF, il est nécessaire de s'inscrire préalablement en tant qu'utilisatrice ou utilisateur. Les comptes d'utilisatrices et d'utilisateurs déjà activés sont valables et donnent un accès illimité dans le temps à tous les instruments d'encouragement du FNS. Il est recommandé d'ouvrir les nouveaux comptes d'utilisatrices et d'utilisateurs le plus tôt possible sur la page d'accueil de mySNF.

Requêtes de recherche

Le délai de soumission des requêtes de recherche est fixé au 29 septembre 2022, 17 heures (heure locale).

En plus des données administratives et du plan de gestion des données à saisir directement sur le portail mySNF, les documents suivants sont à soumettre au format PDF :

- **Plan de recherche**

Les requérant·es doivent utiliser le modèle de document à disposition sur le portail mySNF sous la rubrique « Information/documents » de la requête nouvellement créée. Le plan de recherche ne doit pas excéder 20 pages, couverture, tableaux, illustrations et liste de référence inclus.

- **CV et liste de cinq publications importantes de tous les requérant·es**

Le CV et la liste de publications doivent être présentés de la manière définie dans mySNF, container « CV et liste de publications ».

- Des **documents supplémentaires** (lettres de soutien, confirmation de coopération ou de cofinancement, approbations éthiques, etc.) peuvent également être chargés dans le container approprié de mySNF.

Procédure de sélection des projets

Le comité de direction évalue les requêtes de projet et rend sa décision finale sur la base des critères de sélection ci-après. Au cours de ce processus, il se réserve le droit de se référer à des expertises nationales et internationales.

Sur la base de sa propre évaluation et d'expertises externes, le comité de direction recommandera l'approbation ou le rejet des requêtes au Conseil national de la recherche (division Programmes et présidence) du FNS.

Critères de sélection

Le secrétariat de la division Programmes contrôle le respect des aspects personnels et formels avant de transmettre les requêtes pour évaluation scientifique (voir le chapitre 2 du règlement des

subsidés du FNS). Les requêtes de recherche ne remplissant pas ces conditions ne seront pas traitées.

L'évaluation des requêtes de recherche est effectuée sur la base des critères énumérés ci-après :

- **Conformité aux objectifs du PNR 79** : les requêtes doivent refléter les objectifs du programme et ses axes de recherche, exposés aux chapitres 2 et 3, et s'inscrire dans le cadre général du programme. Ce critère est éliminatoire.
- **Qualité scientifique** : les projets doivent tenir compte des derniers critères internationaux en matière de qualité scientifique et de méthodologie. Les projets doivent présenter une approche novatrice et pertinente par rapport aux projets de recherche terminés ou en cours dans le domaine.
- **Projets inter- et transdisciplinaires visant les questions de deux ou plusieurs modules** : cette mise au concours concerne les projets mono- et interdisciplinaires axés sur les SHS, visant les objectifs du module 3 et les critères pertinents de réussite décrits ci-dessus (page 4).
- **Application et valorisation** : le potentiel d'application et de mise en valeur des résultats dans la pratique est un élément essentiel des PNR. La priorité sera ainsi donnée aux projets présentant une utilité pour la politique, la société et la pratique et à des projets visant à développer des solutions pour répondre aux défis actuels et à venir dans l'économie suisse et la société dans son ensemble. La sélection tiendra également compte du fait que les résultats escomptés du programme doivent pouvoir servir de base scientifique aux décisions gouvernementales et administratives. Par conséquent, les projets qui vont au-delà du milieu universitaire en intégrant les points de vue de parties prenantes, le grand public ou les autorités nationales sont les bienvenus. Les critères de réussite doivent être mentionnés clairement dans les projets.
- **Personnel et infrastructures** : les requérant·es doivent disposer de compétences scientifiques attestées. Les travaux doivent pouvoir être réalisés dans un cadre adéquat en termes d'infrastructures et de personnel.

Calendrier et budget

Le calendrier envisagé pour le PNR 79 est le suivant :

Publication de la 1 ^{re} mise au concours des esquisses de projet	18 mai 2021
Délai de soumission des esquisses de projet, 1 ^{re} mise au concours	3 août 2021
Réunion de sélection	18 octobre 2021
1 ^{re} mise au concours, invitation à soumettre les requêtes de recherche	2 novembre 2021
Délai de soumission des requêtes de recherche, 1 ^{re} mise au concours	25 janvier 2022
Réunion de sélection, 1 ^{re} mise au concours	26-27 avril 2022
Décision finale relative aux requêtes de recherche, 1 ^{re} mise au concours	9 juin 2022
Communication des décisions, 1 ^{re} mise au concours	10 juin 2022
Début des recherches, 1 ^{re} mise au concours	de mi-juin à mi-décembre 2022
Publication de la 2 ^e mise au concours	10 juin 2022
Soumission des requêtes de recherche, 2 ^e mise au concours	29 septembre 2022

Sélection des requêtes de recherche, 2 ^e mise au concours	31 janvier 2023
Fin des recherches pour tous les projets	Mi-décembre 2027
Publication de la synthèse du programme	Mi-décembre 2028

Les projets ne peuvent pas être prolongés au-delà de la phase de recherche et les équipes de recherche devront soumettre leur rapport scientifique final une fois celle-ci achevée.

Le PNR 79 dispose d'un budget global de 20 millions de francs et sa durée est fixée à cinq ans. La durée maximale des différents projets du PNR 79 est de quatre ans. Une fois le projet sélectionné, les travaux de recherche doivent débiter dans un délai de six mois à compter de la date de sélection.

5. Contacts

Pour toute question relative à la procédure de soumission des requêtes de recherche, veuillez contacter la manager du programme par courriel ou par téléphone : Marjory Hunt, pnr79@snf.ch ou +41 31 308 22 22.

Pour toute question concernant les salaires ou les frais imputables, veuillez contacter Roman Sollberger, responsable des finances, par courriel (roman.sollberger@snf.ch) ou par téléphone +41 31 308 22 22.

Assistance technique pour mySNF et la soumission électronique

Service d'assistance :

Tél. + 41 31 308 22 99 (Français)

Tél. + 41 31 308 22 00 (Deutsch)

Tél. + 41 31 308 22 88 (English)

E-mail : mynsf.support@snf.ch

Site Internet *my*SNF : www.mynsf.ch

6. Acteurs

Comité de direction du PNR 79

Prof. Herwig Grimm, Messerli Forschungsinstitut, Departement für Interdisziplinäre Lebenswissenschaften, Veterinärmedizinische Universität Wien, Medizinische Universität Wien, Universität Wien, Autriche (Président)

Prof. Thorsten Buch, Institut für Labortierkunde, Universität Zürich, Suisse

Prof. Josep Call, School of Psychology & Neuroscience, University of St Andrews, Ecosse, Royaume-Uni

Prof. Maik Dahlhoff, Institut für In-vivo und In-vitro-Modelle, Veterinärmedizinische Universität, Wien, Autriche

Prof. Gail Davies, Geography Department, College of Life and Environmental Sciences, University of Exeter, Royaume-Uni

Prof. Olivier Guenat, Medizinische Fakultät, ARTORG Center, Universität Bern, Suisse

Prof. Christine Nicol, Royal Veterinary College, University of London, Royaume-Uni

Prof. Anna Olsson, i3S – Institute for Research and Innovation in Health, University of Porto, Portugal

Dr. Elisa Passini, Department of Computer Science, University of Oxford, Royaume-Uni

Dr. med.vet. Elin Törnqvist, Department of Animal Health and antimicrobial strategies, National Veterinary Institute, Suède

Prof. Markus Wild, Departement Künste, Medien, Philosophie, Universität Basel, Suisse

Déléguée, division Programmes du Conseil de la recherche du FNS

Prof. Nikola Biller-Andorno, Institut für Biomedizinische Ethik und Medizingeschichte, Universität Zürich, Suisse

Représentant de l'administration fédérale Suisse

Dr. med. vet. Otto Maissen, Division Protection des animaux, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), Berne, Suisse

Représentante d'Innosuisse

Dr. Wilma Lukas, W Life Sciences, Nyon, Suisse

Représentante du Centre de compétences Suisse 3R

Dr. Jenny Sandström, Swiss 3R Competence Centre, Berne, Suisse

Programme Manager

Dr. Marjory Hunt, Fonds National Suisse (FNS), Berne, Suisse

Chef du transfert de connaissances

Adrian Heuss, advocacy AG, Bâle, Suisse

Fonds national suisse de la recherche scientifique

Wildhainweg 3
Case postale
3001 Berne
Tél. +41 31 308 22 22
E-mail : pnr79@snf.ch
www.fns.ch
www.pnr79.ch

© Mai 2022